

RENAISSANCE BASKETBALL CLUB DE COTONOU

« REGLEMENT ET MODALITES DU TOURNOI VACANCES RBBC 2024 »

Période « TOURNOI RBBC 2024 » : Du Mercredi 17 Juillet 2024 au Samedi 12 Août 2024

Dans le cadre de son programme d'activités, la RENAISSANCE BBC de Cotonou organise, en collaboration avec la ligue de basketball de l'Atlantique – Littoral le « TOURNOI VACANCES RBBC 2024 »

MODALITES ET REGLEMENT

Article 1 : Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes garçons et filles : U11, U13, U15, U17, U19 et Séniors amateurs (masculin et féminins).

Article 2 : Sont invités à prendre part à ce tournoi toutes les Associations régulièrement affiliées à la Fédération Béninoise de Basket Ball.

Article 3 : Les Associations choisissent les catégories dans lesquelles elles désirent participer au tournoi
En guise de rappel, les catégories qui sont fonction de l'âge et donc de l'année de naissance sont définies comme suit pour la saison 2023 – 2024 :

U11 (Mixte)	être né entre 2013 et 2014
U13 :	être né entre 2011 et 2012
U15 :	être né entre 2009 et 2010
U17 :	être né entre 2007 et 2008
U19 :	être né entre 2005 et 2006
Sénior :	être né en 2004 et avant

Article 4 : Le tournoi se déroulera à Cotonou (Sur le terrain d'ENERGIE, au Centre Sportif SOWETO de Dédokpo et à l'Unafrika de Cotonou).

Article 5 : La participation à ce tournoi est gratuite. Le déplacement des équipes sur les lieux de compétition est à la charge des Associations.

Article 6 : Le tournoi est doté de trophées et de prix qui sont définitifs.

Article 7 : Toute la compétition se jouera sur présentation de licences sportives saison 2023-2024 et/ou du bordereau de la Fédération Béninoise de basketball comportant les noms des joueurs et joueuses homologués pour la saison 2023-2024 accompagnées obligatoirement de la photocopie de la carte CIP ou de la photocopie de la carte nationale biométrique pour les catégories U11 à U19.

Tout de même les Associations sont autorisées à faire jouer trois joueurs non licenciés par catégories. Dans ce cas ces joueurs (ou joueuses) doivent présenter la photocopie de la carte CIP citée plus haut.

Les joueurs ou joueuses ayant participé au championnat professionnel saison 2022-2023 et/ou 2023-2024 ne sont pas qualifiés pour ce tournoi.

Article 08: La compétition se déroulera de la manière suivante :

-02 équipes engagées : finale au meilleur des 03 matchs

-03 équipes engagées

Championnat en aller simple et finale entre le premier et le deuxième.

-04 équipes engagées : Championnat en aller simple et finale entre le premier et le deuxième

RENAISSANCE BASKETBALL CLUB DE COTONOU

-05 équipes engagées : Deux pools : une de trois équipes (pool A) et l'autre de deux équipes (pool B) seront constituées. Les deux premières équipes du pool de trois équipes seront qualifiés pour les demi-finales. Pour le second pool (celui de deux équipes), match aller-retour entre les deux équipes qui seront classées par points et par goal différentiel. la première équipe sera d'office qualifiée pour les demi-finales tandis la deuxième équipe de ce pool jouera un match de barrage avec la 3^{ème} équipe du pool de trois équipes. L'équipe vainqueur sera repêchée pour les demi-finales

1^{er} A # équipe repêchée
1^{er} B # 2^{ème} A

-06 (ou plus) équipes engagées : Deux pools. Les deux premières équipes de chaque pool seront qualifiés pour les demi-finales croisées :

1^{er} A # 2^{ème} B
1^{er} B # 2^{ème} A

Article 09 : Les rencontres se joueront conformément aux règlements de la FIBA et de la FBBB.

Article 10 : Les Associations ont jusqu'au jeudi 11 Juillet 2024 à 18h pour faire parvenir leurs lettres d'engagements aux adresses suivantes :

renaissancebbc@yahoo.fr
service@renaissancebbc.com

info line: 67 33 33 82

La réunion technique aura lieu le vendredi 12 Juillet 2024 de 16h à 18h au Centre Sportif Sowéto

Article 11 : Une commission ad hoc chargé du règlement de la qualification et de la discipline est mise en place et sera compétente pour connaître et statuer sur tous les litiges qui pourront naître à l'occasion de la compétition. En cas de doute elle peut s'autosaisir pour vérifier l'âge des joueurs ou joueuses en demandant des compléments de dossiers.

Elle est composée de :

- Mr TONON Pierre : Président
- Membres
- Mr ZIME Alassane
- Mr DJOSSOU Flavien

Article 12: Une commission d'Appel est mise en place et est composé de :

- Mr GANSOU Luc : Président
- Membres
- Mr LALOU Jose
- Mr GOUMISSY Thierry

Article 13: Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité d'organisation.

Le Président


RENAISSANCE BASKETBALL CLUB "sari"
Abdul W. Alex PARAÏSO